



Recevabilité d'une demande de changement de statut

Par **NYAMEKYE**, le **01/11/2008** à **12:22**

Bonjour, je suis étudiant étranger arrivé en septembre 2007 en France pour des études il se trouve que l'idée que je m'étais faite de ces études n'était pas juste et maintenant je voudrais me réorienter vers le génie civil et obtenir un diplôme d'ingénieur car avant de venir en France j'avais fait un BTS bâtiment dans mon pays.

J'ai cherché pendant longtemps des écoles dans lesquelles je pourrais me réinscrire mais en vain car j'ai perdu certains réflexes scientifiques et avec mon niveau c'est par des concours que je peux intégrer une école d'ingénieur classique.

J'ai trouver récemment une formation qui répond très bien à mes attentes mais le problème est que dans cet établissement je ne peux continuer d'avoir mon statut d'étudiant il me faut impérativement changer de statut en salarié ou je ne sais pas quel autre statut mais en tout cas un statut qui m'autorise à travailler .

En plus l'obtention d'un diplôme dans cet établissement nécessite obligatoirement trois années d'expériences professionnelles .

Je voudrais savoir si dans mon cas l'entame d'une procédure de changement pourra être recevable et est ce qu'il y aurait une autre démarche qui pourrais m'aider à réaliser mon projet.

Car j'ai peur qu'en cas de refus de la demande de changement de statut je me vois expulsé du territoire et là ça serais plus qu'un désastre car je ne pourrai plus continuer ces études que j'ai entamés ici en France aidez moi s'il vous plait.

Actuellement je bénéficie toujours de mon statut d'étudiant et ceux jusqu'à la fin de cette nouvelle année scolaire .

merci de bien vouloir m'aider à trouver une solution à mon problème.

Par **avocat droit public**, le **03/11/2008 à 15:07**

Votre statut étudiant vous permet de travailler à mi temps donc je ne sais si cela peut suffir pour ce que vous voulez faire.

Le changement de statut est risqué car il est difficile à obtenir. Il faut avoir notamment un promesse d'embauche. Par ailleurs, il doit s'agir d'un métier qui n'est pas en tension sur le marché de l'emploi.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>